

AVIS DE L'ALLIANCE SUR L'ENTRÉE PROGRESSIVE 2026-2027

Avis présenté au

Centre de services scolaire de Montréal

Alliance des professeures et professeurs de Montréal

2 avril 2026

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —



Nous souhaitons vous donner notre avis quant aux modalités de l'entrée progressive pour la rentrée scolaire 2026-2027 qui nous ont été communiquées en CPC le 23 février 2026, puis acheminées dans un document par courriel le même jour.

D'entrée de jeu, nous saluons le devancement de cette consultation au mois de mars, ce qui nous permettra de vous livrer un avis qui sera entendu avant le début des processus dans les établissements scolaires.

Éducation préscolaire (classes ordinaires, classes spécialisées et classes d'accueil)

Bien que la convention collective nationale l'autorise, les modalités proposées par le CSS pour l'entrée progressive n'incluent pas la possibilité pour des établissements d'y ajouter des journées au-delà de la troisième.

En effet, l'employeur maintient son refus d'allouer les ressources supplémentaires pour permettre que localement, un choix différent soit fait selon les besoins des élèves. Un tel aménagement aurait des effets bénéfiques pour les élèves qui font face à divers défis en contexte de réalité montréalaise : défavorisation et besoins de soutien, immigration et besoins de francisation, vulnérabilité précoce, etc.

Nous considérons que de permettre aux enfants de débiter sereinement leur parcours scolaire devrait être une priorité. L'Alliance enjoint donc l'employeur à modifier son approche en permettant aux établissements de convenir en CPEPE de modalités d'entrée progressive allant au-delà des 27, 28 et 31 août 2026 août déjà accordés pour les classes dites ordinaires et les classes d'accueil du préscolaire. En effet, la convention collective locale précise à sa clause 4-3.03 A) 8. que la direction de l'école et les enseignantes et enseignants membres du comité prennent, dans le cadre d'une démarche consensuelle, les décisions relatives aux activités éducatives et à la vie pédagogique et disciplinaire de l'école, en en déterminant les modalités d'application, dont celles concernant l'entrée progressive pouvant comprendre des activités éducatives, un horaire réduit, l'accueil en sous-groupe, etc.

Dans plusieurs milieux, la nécessité d'une entrée progressive pour les élèves de la première année du primaire serait aussi plus que pertinente. Plusieurs de ces élèves vivront une transition du préscolaire au primaire, alors que pour d'autres, ce seront les premiers moments dans une école. Nous recommandons que les écoles puissent convenir localement d'une organisation autre pour la première journée que sera le 27 août 2026. La possibilité de faire une première journée en demi-groupe pourrait, par exemple, rendre cette transition plus harmonieuse pour les élèves. La convention collective locale prévoit d'ailleurs cette éventualité à sa clause 8-4.02 B).

Écoles et classes spécialisées au primaire et au secondaire

Nous recommandons à nouveau l'entrée progressive dans les écoles primaires et secondaires spécialisées qui peut être essentielle et doit se moduler dans chaque milieu par les impératifs pédagogiques soulevés par les profs. La souplesse en ce sens est primordiale pour que le retour en classe des élèves puisse se faire dans les meilleures conditions d'apprentissage.